

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2022

Convocation : 20 janvier 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le 25 janvier, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine, J. Colas, J. Posnic.

Absents excusés : D. Meuleau (pouvoir à N. Velin), Ph. Glanard (pouvoir à N. Velin) M. Volza (pouvoir à F. Carle)

Absente : A. Caye-Courtois

Secrétaire de séance : L. Ferrandin

Le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'a pu signer M. Glanard absent à cette présente réunion.

DEMISSION D'UN ADJOINT ET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Madame le Maire indique que Mme Delencre a présenté au Préfet d'Eure et Loir sa démission de son mandat de premier adjoint au maire de Guainville. Cette décision a été acceptée par Madame le Préfet par courrier en date du 19 janvier 2022.

Dans cette optique, après en avoir délibéré, les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité pour le maintien du nombre d'adjoints au maire au nombre de trois, et pour le relèvement des 2^e et 3^e adjoints au rang supérieur direct.

Il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint pour le mandat de 3^e adjoint à bulletin secret.

M. Racine se porte candidat.

Avec 11 voix pour, et un bulletin blanc, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, élit M. Michel Racine au mandat de 3^e adjoint au maire et l'installent immédiatement dans ses fonctions.

ETUDE DE DEVIS

Travaux de peinture complémentaire au cabinet paramédical

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société SABLAGE PEINTURE TOUS SERVICES pour des travaux complémentaires de peinture au cabinet paramédical de Guainville. Les travaux, d'un montant de 1350€ HT, concernent la réfection des peintures du plafond et des murs du cabinet d'infirmière au rez-de-chaussée.

Plaques d'inauguration – aire de jeux et cabinet paramédical

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les travaux de l'aire de jeux allée des Grouettes et ceux du cabinet paramédical touchent à leur fin.

Elle indique avoir proposé aux membres du Conseil de nommer l'aire de jeux "Joséphine Baker" pour honorer la mémoire et l'engagement de cette célèbre artiste et résistante. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil ont soumis également l'idée de renommer le cabinet paramédical dans cette même optique. Plusieurs noms ont été proposés, notamment Marie Curie, ou Simone Veil. Ce dernier nom a obtenu la majorité des approbations.

Dans ce contexte, et dans l'expectative d'une inauguration de ces deux lieux le 28 janvier

prochain, un devis a été sollicité auprès de la société MSD NORMANDIE pour la fourniture de deux plaques « aire de jeux Joséphine Baker » et « cabinet paramédical Simone Veil », pour un montant de 249.03€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Fonds Départemental d'Investissement – système de vidéoprotection

Madame le Maire rappelle que des demandes de subventions ont été effectuées au titre de la DETR, du FIPD et du Fonds de Concours de l'Agglomération du Pays de Dreux dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire de Guainville. Elle propose de solliciter également une subvention à hauteur de 30% au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter cette subvention.

Grand Prix du Pèlerin – restauration de l'Eglise Saint Pierre

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de participer à l'édition 2022 du Grand Prix du Pèlerin, initié par la Sauvegarde de l'Art Français, afin de récolter de nouveaux fonds pour les travaux de restauration de l'église Saint Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à ce concours.

PARTICIPATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Afin de s'aligner sur la réglementation du secteur privé, les collectivités territoriales auront l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents d'ici 2025. L'ordonnance du 17 février 2021 prévoyant ces nouvelles mesures a rendu obligatoire la tenue d'un débat à ce sujet dans les assemblées délibérantes des collectivités d'ici le 19 février 2022.

Dans ce contexte, il est rappelé que la protection sociale des agents comporte deux volets : la protection santé, comprenant les mutuelles complémentaires pour les remboursements de soins, et la prévoyance, relative au soutien financier face aux accidents, à la maladie, à la retraite. La participation des collectivités sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour le volet santé, à hauteur de de 20% au minimum, et au 1^{er} janvier 2026 pour le volet prévoyance, à hauteur de 50% minimum. Les montants de références doivent cependant paraître prochainement par décret.

La commune de Guainville participe à la protection sociale complémentaire de ses agents sur ces deux volets par des moyens distincts. Pour le volet santé, la commune participe à hauteur de 8€ à 16€, selon l'indice de traitement des agents, à toute cotisation à une mutuelle labellisée sous réserve d'en produire le justificatif. Cette mesure a été adoptée en 2013 par le conseil municipal. Concernant le volet prévoyance, la commune adhère à un contrat de prévoyance collectif auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) initié par le centre de gestion. Les agents cotisent à hauteur de 0.99% de leur traitement brut afin de garantir un maintien de salaire à 100% (au lieu de 50%) en cas de maladie pérenne et dans une limite de 3 ans.

Les membres du Conseil municipal sont invités à réfléchir sur les modalités d'application de ces mesures d'ici 2025/2026.

LECTURE DE COURRIERS

-L'ONACVG d'Eure et Loir remercie le Conseil municipal pour la subvention reçue au titre de 2021 aux œuvres du Bleuets de France. Le Conseil municipal renouvellera cette subvention

au titre de l'année 2022, en lieu et place de la collecte sur la voie publique des 8 mai et 11 novembre.

-Le Comité des Fêtes d'Anet organise un week-end d'animations sur le friche, ayant pour thèmes le « devoir de mémoire » et le « respect de l'uniforme » du 26 au 29 mai 2022. Dans ce cadre, il est envisagé un défilé de véhicules militaires traversant la commune d'Anet et les villages alentours. Le comité sollicite par courrier un rendez-vous avec les élus afin de convenir des modalités d'un éventuel arrêt du défilé dans la commune de Guainville.

-La station de radio associative RTV Dreux rappelle son engagement à communiquer sur les actions des communes et sollicite auprès du Conseil municipal une subvention pour poursuivre leurs activités. Ce dernier ne donnera pas suite à leur demande.

-L'édition de Janvier 2022 du journal de l'association Bon'Eure de Vivre revient sur les moments forts de l'année passée et communique sur les événements à venir en 2022. Leur assemblée générale se tiendra le 04 février 2022 à 20h30 à la salle des associations d'Ezy-sur-Eure.

INFORMATIONS DIVERSES

-La campagne du Fonds Départemental pour la Vie Associative au titre de l'année 2022 a débuté le 14 janvier dernier. Les associations de la commune ont été informées du lancement de cette opération, afin qu'elles puissent monter un dossier de demande de fonds auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir (DSDEN28).

-Suite à l'effraction commise au château d'eau du Faîte ayant entraîné une coupure d'eau sur Guainville le 06 janvier dernier, un administré a sollicité la commune pour savoir si des analyses de présence de glyphosate ont été effectués dans l'eau de consommation. Il est rappelé que la procédure engagée fait l'objet d'un traitement distinct. Elle est directement assimilée au plan « Vigipirate » ; dans ce cas de figure, des analyses poussées ont été effectuées par l'ARS pour écarter tout danger, sans cependant effectuer une détection de la présence de glyphosate. Cette dernière est contrôlée régulièrement sur les analyses mensuelles fournies par l'ARS et affichées en mairie.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire indique avoir assisté vendredi dernier à une seconde réunion de comité de pilotage ENR sur les énergies renouvelables, comité qu'elle a intégré en novembre dernier. Elle rappelle son objectif de bloquer l'implantation d'éoliennes dans le secteur de Guainville et communes proches pour limiter la pollution visuelle qu'implique ce type d'équipements. Elle indique que les communes ont jusqu'au 31 janvier pour faire connaître à Madame le Préfet leurs souhaits en termes d'implantation d'installations d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Elle indique par ailleurs avoir assisté vendredi dernier en visioconférence à un colloque organisé par l'AMF 28 pour les élus du département, destiné à faire connaître les différents services de l'Etat présents sur le territoire eurélien.

Elle ajoute avoir participé à une commission « Natura 2000 » le 14 janvier dernier. Elle explique qu'une personne habilitée par cette commission viendra jeudi effectuer un comptage des chauves-souris sur les étangs de la Motte.

Elle rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour et soumis à approbation des membres du Conseil avant transmission prochaine aux services de l'Etat. Elle propose dans ce contexte que des équipements de secours (couvertures, lits de camp etc.) soient acquis par la commune en cas de catastrophe naturelle ou incident majeur (incendie etc.), et d'inscrire ces dépenses au budget 2022. Les membres du Conseil estiment nécessaire de chiffrer en détail le coût de ces investissements et d'en limiter le nombre au vu des risques réels encourus dans la commune.

Mme Delencre indique que le fonctionnement des écoles du SIRP a été perturbé ces dernières semaines suite à l'épidémie de COVID-19 qui sévit dans le secteur. Certaines classes ont été fermées suite à l'absence des professeurs ou des élèves testés positifs. Une grande partie des élèves ont déjà été contaminés par le virus. Elle souligne également la difficulté pour les personnels du SIRP et professeurs d'appliquer les protocoles sanitaires, ces derniers changeant très régulièrement. Enfin, elle indique que la grève des personnels scolaires du 13 janvier dernier a été suivie par plusieurs professeurs et employés du SIRP.

M. Posnic a constaté l'importante montée des eaux aux étangs de la Motte ayant créé de nombreux dommages sur les installations effectuée par l'association de pêche « La Goujonnette Fraternelle ». Ces inondations ont été causées par les fortes averses tombées sur la commune quelques jours auparavant. Une partie des équipements s'est retrouvée au milieu de l'étang, le ponton aménagé est toujours submergé à ce jour. L'inauguration prévue pour le vendredi à venir est repoussée à date ultérieure, afin que le site soit remis en état.

Il indique par ailleurs ne pas avoir relevé d'abandons de déchets sauvages sur le territoire de Guainville depuis plusieurs jours. Madame le Maire précise qu'un tas de déchets a pourtant été récupéré devant la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle, équivalent à 4m³ de déchets. L'agent communal a apporté ces derniers en déchetterie.

M. Ferrandin fait part de son inquiétude quant aux mesures de sécurité mises en place pour protéger le château d'eau du Faîte. Madame le Maire indique que le système de sécurité répond aux obligations de l'ARS. Les personnes ayant commis l'infraction sont entrés de la même façon que dans les installations d'autres communes voisines qui ont été victimes d'infraction depuis 3 ans.

Mme Colas demande si le sapin installé à la salle polyvalente a été retiré. Mme Delencre indique que le sapin a été enlevé cette semaine avec l'aide de M. Carle, puis laissé sur le côté de la salle. L'agent communal viendra le récupérer ultérieurement.

M. Racine remercie les membres du Conseil pour son élection au mandat de 3^e adjoint au maire et pour leur soutien dans cette mission.

Madame le Maire fait part des difficultés rencontrées par la commune suite au versement du capital décès aux ayants droits de M. Fenot, ancien agent communal de Guainville. Le remboursement prévu par la SOFAXIS, assurance statutaire des agents de la commune, a été calculé sur des bases contractualisées en 2020. Les calculs des montants de capital décès versés aux agents par les communes ont cependant été modifiées par décret du 17 février 2021, avec un montant parfois plus élevé à la charge des communes. Aucun avenant de contrat n'a été édité par la SOFAXIS ou le Centre de Gestion de l'Eure et Loir, à l'initiative du contrat collectif avec cette société. La différence entre le montant versé aux ayants-droits et celui remboursé par l'assurance à la commune s'élève à 13841.79€. Madame le Maire indique qu'un courrier a été envoyé aux services du Centre de Gestion afin qu'un avenant soit édité pour prendre en compte les nouveaux modes de calcul du capital décès, et obtenir le remboursement de cette différence.

Elle rappelle enfin que M. Rolland a débuté ses fonctions au poste d'agent polyvalent des services techniques le 17 janvier dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

